



**Soutien à différentes actions dans le
domaine de l'animation économique**

Rapport n° CP/2012/306

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général une participation financière à diverses actions menées dans le domaine de l'animation économique.

1) Collège Jean Monnet Strasbourg - Carrefour des Formations 2012

Le Collège Jean Monnet de STRASBOURG organise le « Carrefour des Formations » programmé du 21 au 23 février 2012 au Centre Culturel Marcel Marceaux de Strasbourg Neudorf. A cet effet, un Comité de Pilotage a été mis en place avec l'Inspection Académique réunissant 15 établissements scolaires de la CUS ainsi que plusieurs CIO, le Relais-Emploi de la CUS, les services « apprentissage » de la CCI, du CFAI Alsace, des Compagnons du Devoir, des Armées et de la SNCF.

Le « Carrefour des Formations » est un forum d'information pour les parents et les élèves de 3^{ème} de la CUS auxquels il s'agit de faire découvrir les formations professionnelles et technologiques du district de STRASBOURG. Cette manifestation permet de réunir les établissements scolaires, leurs CFA, l'EREA, les établissements privés sous contrat, des organismes de formations en alternance, l'Armée de Terre, TRIPOCOM, l'ONISEP et les CIO.

L'édition 2011 a accueilli 28 exposants (13 établissements scolaires publics et leurs CFA, l'EREA, 3 établissements scolaires privés sous contrat, 7 organismes de formation par alternance, l'Armée de Terre, l'ONISEP, TRIPOCOM et les CIO). 2.568 élèves venant de 33 collèges et 4 lycées s'y sont rendus pour visiter les stands et assister aux séances d'information.

Le budget prévisionnel pour 2012 a été établi avec des dépenses arrêtées à hauteur de 7.468 €, soit au même niveau que l'an passé. Les recettes escomptées s'établissent comme suit :

Région Alsace	2.000,00 €
Département du Bas-Rhin	1.500,00 €
Ville de Strasbourg (locations gratuites)	3.968,00 €
Total	7.468,00 €

Le Département est sollicité à hauteur de 1.500 € pour cette manifestation qui depuis 2009 est essentielle pour les élèves car elle est la seule qui leur soit destinée. Un projet est en cours pour l'étoffer à l'avenir. Le même montant a été accordé par le Département en 2010 et en 2011.

2) Semaine du Savoir-Faire à MOLSHEIM 2012

L'association « Savoir-Faire » regroupant les artisans du secteur de MOLSHEIM a organisé du 23 mars au 1^{er} avril 2012 son 34^{ème} Salon des métiers manuels intitulé « Semaine du Savoir-Faire » regroupant 50 artisans représentant 42 métiers.

L'an passé, cette manifestation avait enregistré plus de 12.500 entrées et a ainsi permis à un large public de découvrir le savoir-faire de près de cinquante entreprises artisanales locales.

Cette année, les objectifs concernent la promotion du tissu artisanal sur le territoire ainsi que la valorisation des métiers de l'artisanat par la présentation, en particulier, de produits réalisés dans les règles de l'art. De plus, une action est chaque année entreprise auprès des collégiens pour les sensibiliser à des métiers très diversifiés grâce à la présence d'inspecteurs de la Chambre de Métiers d'Alsace et de chefs d'entreprises.

Le budget global de la manifestation est établi, comme l'an passé à hauteur d'environ 39.750 €.

Le financement est assuré essentiellement par la participation des exposants et la location des stands (23.000 €) ainsi que par les subventions attendues de la Ville de MOLSHEIM (7.000 € l'an passé), de la Région Alsace (3.975 € l'an passé) et de la Chambre de Métiers d'Alsace (1.500 € l'an passé).

Par délibération en date du 25 octobre 2010, le Conseil Général a fixé son intervention selon les modalités suivantes : taux d'intervention de 10 % du coût de l'opération, dans la limite d'une subvention de 2.000 € par opération.

En application de ce nouveau dispositif, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, le montant de l'aide départementale s'est élevé l'an passé à 2.000 € et pourrait être reconduit pour 2012.

3) CCISBR – Concours 2012 « Commerce Design Strasbourg »

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin a décidé d'organiser en 2012 la première édition d'un concours intitulé « Commerce Design Strasbourg », il sera proposé tous les deux ans.

Il s'agit d'encourager la qualité dans le design intérieur et extérieur des entreprises du commerce, de services, de l'hôtellerie et de la restauration de STRASBOURG et à mettre en valeur le talent des designers et architectes d'intérieur. Ce concours a été élaboré à partir d'un concept original de la Ville de MONTREAL et a été décliné depuis en Europe (BRUXELLES, LUXEMBOURG) et en France (LYON, SAINT-ETIENNE, MARSEILLE et NANTES).

Les meilleurs aménagements seront ainsi primés par un jury présidé cette année par Mme Marie-Josée LACROIX, Directrice du Bureau du design de MONTREAL. Il sélectionnera « 20 grands prix du jury » et le public sera invité à visiter les commerces primés et à voter pour son « coup de cœur ». A ce jour 70 candidatures ont été enregistrées.

Cette initiative repose sur un budget prévisionnel faisant ressortir des dépenses d'environ 150 000 € et la CCISBR sollicite, en plus des sponsors privés et des fonds propres, les collectivités territoriales à hauteur de : 20 000 € pour la CUS, 5 000 € pour la Région Alsace et 5 000 € pour le CG 67.

Par ailleurs cette action ne sera pas sans retombées sur les entreprises artisanales du département puisque ces dernières sont les partenaires incontournables de la mise en œuvre du design d'espaces. De plus, elle entre dans le cadre de la Convention de Partenariat qui est en cours d'établissement entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin.

Par délibération en date du 25 octobre 2010, le Conseil Général a fixé son intervention dans le domaine de l'animation économique selon les modalités suivantes : taux d'intervention de 10 % du coût de l'opération, dans la limite d'une subvention de 2.000 € par opération.

En application de ce nouveau dispositif, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, le montant de l'aide départementale pourrait s'élever à 2.000 €.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement sur ces trois demandes.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17593	65-6574-91	35 000,00 €	23 000,00 €	5 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

- 1 500 € au Collège Jean Monnet de STRASBOURG au titre de l'organisation de l'édition 2012 du "Carrefour des Formations";

- 2 000 € à l'association "Savoir-Faire" de MOLSHEIM au titre de l'organisation de l'édition 2012 de la "Semaine du Savoir-Faire" à MOLSHEIM;

- 2 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin au titre de l'organisation en 2012 de la première édition du concours intitulé "Commerce Design Strasbourg".

Le versement de chacune de ces subventions interviendra sur présentation de l'état intermédiaire ou définitif des dépenses effectuées certifiées conformes.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL